

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE DE REVONNAS

SEANCE DU 19 septembre 2024

Délibération n° 20240919.5

<u>Nombre de conseillers :</u>	<u>Nombre de conseillers votants :</u>
En exercice : 14	- dont « pour » : 11
Présents : 11	- dont « contre » : 0
Absents excusés avec pouvoir : 2	- dont « abstention » : 0
Absent : 1	

Le jeudi 19 septembre 2024 à 20h15, le conseil municipal de la commune de REVONNAS, convoqué le 14/09/2024 s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Patrick ROCHE, à la salle du conseil en mairie.

PRÉSENTS : Mesdames Florence BERGER, Nathalie BERTRAND, Marie-Aude DABOUT, Amandine DARBON (arrivée 21h15), Françoise DUSSUC, Isabelle ROUTHIAU, Hélène TESTARD et Messieurs Aurélien BEYEKLIAN, Thibaut MARTINEZ (arrivée 20h55), Patrick ROCHE et

Yoann VIOLLET

ABSENT : Mr Marc BUISSON

ABSENTS excusés avec pouvoir : Messieurs Philippe BENMERGUI et Yoann LEVÊQUE

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Françoise DUSSUC

OBJET :

Nouveau créneau de garderie périscolaire

A la demande de quelques familles, Monsieur le Maire et Mme Florence BERGER se sont engagés lors du dernier conseil d'école à accueillir les enfants sur le créneau 13h15-13h45. Ce créneau a été intégré au nouveau logiciel et les parents peuvent le réserver. Il sera payant au même tarif que les autres créneaux notifiés dans la délibération n° 20140619.7 du 19 juin 2014.

Monsieur le Maire vous propose de valider ce nouveau créneau et la proposition de tarification modulée de garderie ci-dessous :

Matin :

	1 enfant présent à la garderie	2 enfants de la même famille présent à la garderie	3 enfants de la même famille présent à la garderie
½ heure	1 €	0.80 €	0.70 €
1 heure	2 €	1.60 €	1.40 €

Midi :

	1 enfant présent à la garderie	2 enfants de la même famille présent à la garderie	3 enfants de la même famille présent à la garderie
½ heure	1 €	0.80 €	0.70 €

Soir :

	1 enfant présent à la garderie	2 enfants de la même famille présent à la garderie	3 enfants de la même famille présent à la garderie
½ heure	1 €	0.80 €	0.70 €
1 heure	2 €	1.60 €	1.40 €
1h30	3 €	2.40 €	2.10 €
2 heures	4 €	3.20 €	2.80 €
2h30	4.50 €	3.60 €	3.15 €

Après délibération, le conseil municipal décide et accepte cette proposition.

Fait et délibéré les jour, mois et an que susdit.

Pour copie conforme

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en préfecture
Le Et publication ou notification le

Le Maire,
Patrick ROCHE



Accusé de réception en préfecture
001-210103214-20240925-20240919-5-DE
Date de réception préfecture : 25/09/2024